

Le transport collectif rural

LE PROJET PILOTE L'implantation des premiers trajets

La régionalisation (6 MRC)...

• Le **Réseau de transport collectif** de la Gaspésie et des Îles (OBNL) est créé en **2010** grâce à la CRÉGÎM : projet-pilote dans le cadre de la *Politique québécoise du transport collectif*.



LA RÉGIE Un organisme municipal voué à la mobilité

Puis, l'incorporation municipale au niveau régional...

- La Régie est créée en <u>2012</u> par les 5 MRC de la Gaspésie et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.
- Elle a la responsabilité d'organiser les services de transport collectif sur le territoire de la Gaspésie-Les Îles, et sa constitution fait en sorte qu'elle peut intégrer dans son organisation des services de transport adapté.



LA RÉGIE Un organisme municipal voué à la mobilité

 La Régie intermunicipale est une personne morale de droit public, créée pour la gestion commune du service faisant l'objet de l'entente, administrée par un conseil d'administration où siègent les représentants de chaque MRC participant à l'entente.



LA GOUVERNANCE

L'implication des élus

La Régie est un organisme municipal dont le conseil d'administration est composé de 2 élus désignés par chaque MRC de la Gaspésie ainsi que par la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (total de 12 élus au C.A.).



LA RÉGIE Plus d'avantages que d'inconvénients...

Des avantages de fonctionnement...

- Règles prescrites par la loi, qui est connue des instances municipales;
- Permet de faire intervenir de plus près les instances municipales qui sont directement imputables et responsables du transport;
- Amène les instances à réfléchir et à se concerter sur une vision commune pour l'ensemble du territoire;



LA RÉGIE Plus d'avantages que d'inconvénients...

Des avantages économiques...

- Partager des investissements de base nécessaires à l'achat ou à la réalisation d'infrastructures et d'équipements coûteux;
- Offrir un service de meilleure qualité grâce à des investissements que les municipalités ne pourraient se permettre individuellement;
- Réduire les coûts des services grâce à cette économie d'échelle;
- Éviter ainsi la duplication des services et des équipements qui deviennent rapidement une charge pour une municipalité.



LE BUDGET



5 %

52 % TAXES

26 % MTQ

17 % SERVICES RENDUS

QUOTES PARTS MUNICIPALES

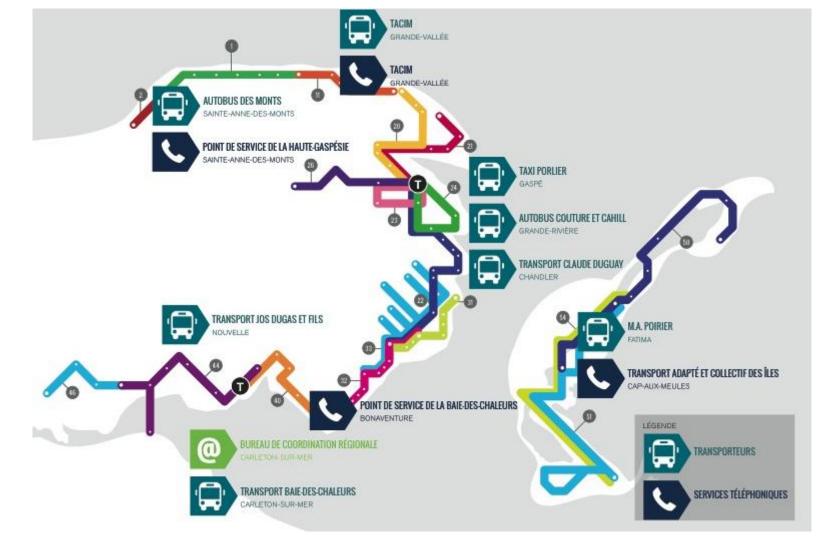
DÉPENSES

24 % ADMINISTRATION GÉNÉRALE

76 % TRA

TRANSPORT

RÉGÎM >> TRANSPORT COLLECTIF



LES SERVICES Pour simplifier l'utilisation

- Cartes d'accès & billets
- Service téléphonique
- Supports à vélo
- Alertes SMS
- Wifi à bord
- Abribus



LE POSITIONNEMENT La vision

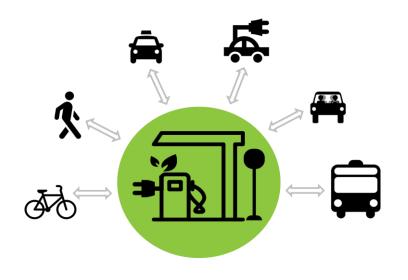
La Régie est un intervenant régional majeur qui offre, en partenariat avec les acteurs du milieu, des solutions de mobilité durable à la population de la région tout en optimisant l'ensemble des ressources en transport collectif afin qu'il soit en adéquation avec les besoins des citoyens.



LES PROJETS

L'avenir de la Régie

Développement d'un plan de mobilité durable et d'électrification pour la région



RÉGÎM >> TRANSPORT COLLECTIF





électriques en libre-service

- Phase 1 en été 2022
- Implantation de 32 vélos

- Phase 2 en été 2023
- Implantation de 30 vélos





Développement d'une plateforme unique dans l'offre de service de déplacements

RÉGÎM >> TRANSPORT COLLECTIF

Électrification totale du réseau d'ici 2025



RÉGÎM Tu me transportes!

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Contactez-nous! www.regim.info | 1877 521-0841

